



# **Guide sur l'expédition de spécimens de la rage 2014**

## *Pour employé hors de l'ACIA*

Paul Langan  
National Laboratory Health and Safety Coordinator, Canadian Food Inspection Agency  
Coordonnateur national de la sécurité en laboratoire, Agence canadienne d'inspection des aliments  
OHS & Prevention, SST et prévention,  
Workforce & Workplace Relations Directorate, Direction de relations en milieu de travail/effectif

Guide sur l'expédition de spécimens de la rage

1



## Table des matières

<b>Fiche de renseignements n° 1– Spécimens Animaux Exemptés</b>	<b>3</b>
<b>Fiche de renseignements n° 2 – Matières Biologiques de Catégorie B, UN3373</b>	<b>4</b>
<b>Fiche de renseignements n° 3 - Questions &amp; Réponses</b>	<b>5</b>



## Expédition de spécimens de la rage qui ne sont pas présumés infectieux - Fiche de renseignements n° 1

### **LISTE POUR L'EXPÉDITION DE SPÉCIMENS ANIMAUX EXEMPTÉS**

1 Les spécimens animaux qui ne sont pas présumés contenir des matières infectieuses (ex. échantillons prélevés à des fins de surveillance ou pour confirmer un résultat négatif) ou spécimens dans lesquels les agents pathogéniques ont été neutralisés ou inactivés.

#### 1. Norme minimum d'emballage

- ✓ Sac de plastique primaire étanche
- ✓ Sac de plastique secondaire étanche
- ✓ Matériel absorbant
- ✓ Emballage extérieur de carton solide

#### 2. Liste d'inscriptions sur l'emballage extérieur

- ✓ Le nom, adresse et numéro de téléphone de l'expéditeur et du destinataire.
- ✓ Les mots - « Spécimen animal exempté » ou « Exempt Animal Spécimen » sur l'extérieur de l'emballage de carton.

#### 3. Mentions sur la lettre de transport de l'expéditeur

- ✓ Mention : spécimen animal exempté

**REMARQUE** : Si plusieurs contenants primaires fragiles sont placés dans un seul emballage secondaire, il faut qu'ils soient emballés individuellement ou séparés pour empêcher tout contact entre eux.

*Expédition de spécimens de la rage qui sont présumés infectieux -  
Fiche de renseignements n° 2*



## EXPEDITION DE MATIÈRES BIOLOGIQUES DE CATEGORIE B, UN3373

¶ Tous les spécimens animaux présumés contenir des matières infectieuses contenant le virus de la rage doivent être expédiés comme matières biologiques, Catégorie B UN3373

### 1. Norme minimum d'emballage

- ✓ Sac de plastique primaire étanche
- ✓ Sac de plastique secondaire étanche

**REMARQUE:** Un des emballages, primaire ou secondaire (ex. sacs en plastique), doit satisfaire aux exigences de l'instruction PI 650 en matière de test de pression différentielle pour les envois aériens.

- ✓ Matériel absorbant

✓ Emballage extérieur de carton solide (doit satisfaire aux exigences PI 650 en matière de test de chute de 1,2m pour l'expédition par voie aérienne)



**grosseur minimum sur l'étiquette)**

### Liste d'inscriptions sur l'emballage extérieur

- ✓ Le nom, adresse et numéro de téléphone de l'expéditeur et du destinataire;
- ✓ Les mots- « **Matières biologiques, Catégorie B** » doivent être imprimés sur l'emballage en carton; et
- ✓ adjacent, dans une couleur contrastante, le symbole UN3373 (**Voir l'exemple de**

**REMARQUE :** Si plusieurs contenants primaires fragiles sont placés dans un seul emballage secondaire, il faut qu'ils soient emballés individuellement ou séparés pour empêcher tout contact entre eux.

### Mentions sur la lettre de transport



## *Questions sur les spécimens de la rage - Fiche de renseignements n° 3*

### **QUESTIONS & RÉPONSES**

Cette fiche de renseignements a pour but de répondre aux questions non abordées dans les deux autres fiches de renseignements.

#### **1. Qui est chargé de classifier un envoi?**

Dans le cas des matières infectieuses, c'est un médecin, un scientifique, un vétérinaire, un épidémiologiste, un généticien, un microbiologiste, un pathologiste, un infirmier, un coroner ou un technologue ou technicien de laboratoire.

#### **2. Y a-t-il des standards à suivre ou des recommandations quand l'on achète des sacs de plastiques et des boîtes en carton?**

Les sacs en plastique doivent être suffisamment épais pour réduire le risque de déchirure due à des fragments d'os. Une taille courante de sac est de 15" x 32" avec une épaisseur de 3 mil.

Les lignes directrices établies par l'Office des Normes Générales du Canada permet l'utilisation d'une boîte d'expédition en carton ondulé qui répond aux exigences de la section 4.5 du CGSB-43.125 (Canadian General Standards Board) <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/index-fra.html> à l'exception du fait que la hauteur de l'essai de chute peut être de 1,2m afin de pouvoir rencontrer les normes d'emballage 650 requise pour l'expédition par voie aérienne du matériel biologique de catégorie.

Si vous expédiez du matériel biologique de catégorie B par l'air, l'un des sacs doivent être en mesure de passer un test de pression de 95 kPa. Un exemple de sac qui rencontre ce test est disponible de <http://www.vonco.com/95kpa-biohazard.php>.

#### **3. Y a-t-il des restrictions de poids quand l'on expédie des matières biologiques de catégorie B?**

Route: Il n'y a aucune restriction de poids quand l'on expédie un cargo par véhicule routier.

AIR: Les emballages qui contiennent des parties de corps, des organes ou des corps entiers, sont exemptés des limites de poids d'emballage mentionnées dans les instructions d'emballage 650. (650 (b

#### **4. Peut-on transporter du matériel biologique de catégorie B UN3373 sur un avion de passagers?**

Les passagers sont strictement interdits de transporter des matières infectieuses comme, ou dans leurs bagages de cabine, leurs bagages enregistrés ou sur leur personne.

#### **5. Puis-je utiliser de la glace sèche dans la boîte quand j'expédie des spécimens?**

Vous ne devez jamais utiliser de la glace sèche quand vous utilisez la boîte. Les contenants d'emballage DOIVENT être conçus et construits de manière à permettre la libération du dioxyde



de carbone pour éviter l'accumulation de pression susceptible de le rompre. Les boîtes et autres emballages hermétiques ne peuvent pas être utilisés avec de la glace sèche.

**6. J'ai un échantillon qui a été prélevé sur le terrain et je crois qu'il s'agit d'une matière biologique de catégorie B. Je vais la conduire au site de travail pour la préparer à expédier. Est-ce que le Règlement sur le transport des marchandises dangereuses s'applique?**

Le Règlement sur le transport des marchandises dangereuses ne s'applique pas sauf que la norme de contenant dans 1.19 (b) devrait être appliqué.

*1.19 Échantillons*

*1. (1) Le présent règlement ne s'applique pas aux échantillons de marchandises, y compris les échantillons médico-légaux, dont il est raisonnable de croire qu'ils sont des marchandises dangereuses si, aux fins d'inspection ou d'enquête en vertu d'une loi fédérale ou provinciale, les échantillons satisfont aux conditions suivantes :*

*(a) ils sont en transport sous la surveillance directe d'un employé du gouvernement fédéral, d'un gouvernement provincial ou d'une administration municipale, qui agit dans le cadre de son emploi; et*

*(b) ils sont placés dans un ou plusieurs contenants conçus, construits, remplis, obturés, arrimés et entretenus de façon à empêcher, dans des conditions normales de transport, y compris la manutention, tout rejet accidentel des marchandises dangereuses qui pourrait présenter un danger pour la sécurité publique.*

**7. Je dois envoyer un échantillon qui est enveloppé dans des serviettes en papier qui ont été trempés dans du formol. Est-ce que le Règlement sur le transport des marchandises dangereuses s'applique?**

Le règlement ne s'applique seulement pour ce qui est de s'assurer que le spécimen est emballé comme demande la fiche de renseignements n° 1, Spécimens Animaux Exemptés.